



ASSOCIATION DES CYCLOS-RANDONNEURS DE VILLEPREUX

Association loi 1901 J.O. N° 27 du 5 juillet 1997 enregistrée sous le N° 783009089

F.F.C.T. 04151 LIGUE Ile de France Code APE : 926 C

N° APS : 078-09ET0032 Agrément jeunesse et sport : 78802

SIREN : 480026731 - SIRET : 480 02673100012

Organisation d'une manifestation sportive non motorisée sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants.

Samedi 21 mai 2022

Randonnée cyclotouriste – 3 parcours

- « Sur le chemin des Andelys » (2 circuits)
 - circuit de 94 km
 - circuit de 137 km
- « Villepreux – Les Andelys – Villepreux »
 - circuit de 207 km

Départ et arrivée de la randonnée :

Complexe sportif Alain Mimoun
78450 VILLEPREUX

Recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers :

- Notre club dispose de 11 titulaires du PSC1 régulièrement recyclés dont un instructeur de secourisme, d'une animatrice sécurité, 3 initiateurs.. L'instructeur, les 3 initiateurs, l'animatrice sécurité et des titulaires du PSC1 seront répartis sur le site du départ et de l'arrivée, complexe sportif Alain Mimoun à Villepreux, mais aussi sur les 3 points de contrôle intermédiaire : Villers-En-Arthies - Les Andelys – Boissets.
- Le site de départ et les 3 points de contrôle intermédiaire disposeront d'une trousse de secours
- Le règlement de la manifestation dans lequel sont rappelées les règles et consignes de sécurité (rappel du code de la route – rappel des numéros de secours) est mis à disposition de l'ensemble des participants et est affiché sur le lieu de départ au complexe Alain Mimoun à Villepreux.
- Chaque participant recevra un carton de route et un itinéraire
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours

Recensement des dispositions concernant les mesures sanitaires :

- Les participants devront présenter leur Pass-vaccinal dès leur arrivée au complexe sportif Alain Mimoun avant de récupérer leur carton de route (sous réserve de modification des mesures sanitaires gouvernementales).
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants et des bénévoles
- Dans l'enceinte du complexe sportif Alain Mimoun à Villepreux et dans les lieux de contrôle ravitaillement, les participants et les bénévoles devront porter un masque et respecter la distanciation physique et les gestes barrière

Pour l'association, son président

Michel GOUEDARD